

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



MAR 29 1979

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/SA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE
A/34/138
S/13201
28 mars 1979
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-quatrième session
Points 24 et 25 de la liste préliminaire[✉]
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-quatrième année

Lettre datée du 28 mars 1979, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué publié par le Gouvernement jordanien concernant l'accord de paix séparée entre l'Égypte et Israël.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le présent communiqué comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 24 et 25 de la liste préliminaire et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Hazem NUSEIBEH

✉ A/34/50.

79-08150

/...

ANNEXE

Communiqué publié le 26 mars 1979 par le Gouvernement jordanien

1. En expression du rejet par le monde arabe de l'accord de paix séparée que s'apprête à signer le président Sadate, dans un esprit de fidélité aux âmes nobles des martyrs de notre nation, qui ont péri pour la défense de la mosquée Al-Aqsa et de Jérusalem, et en réaffirmation de l'engagement que nous avons pris à l'égard de notre peuple des terres occupées de leur maintenir un appui sans défaillance qui leur permette de parer à la conspiration ourdie contre leur existence et de lutter pour se libérer du joug de l'occupation sioniste, le Gouvernement jordanien déclare que tous les services publics, ainsi que les établissements du secteur privé, cesseront le travail entre 11 heures et midi.
2. Le Gouvernement jordanien insiste sur l'importance d'une solidarité nationale absolue face à la double conspiration qui cherche d'une part à atteindre la nation arabe et d'autre part à éliminer sa cause, par excellence, celle de la Palestine. Il souligne également le besoin impératif de solidarité entre tous les peuples arabes pour faire front contre cette conspiration et contre ses conséquences, afin de repousser et de mettre en échec les manoeuvres de nos ennemis.
3. Le Gouvernement jordanien saisit cette occasion de rendre honneur aux nobles martyrs égyptiens qui ont sacrifié leurs vies à la cause et à l'honneur de la nation arabe et se déclare pleinement convaincu que le sombre nuage qui pèse sur l'Egypte ne saurait assurément manquer de se dissiper grâce à la conscience de notre peuple d'Egypte, à la fermeté de notre peuple des terres occupées et à la vigilance de nos citoyens à l'égard de toutes les intrigues et de toutes les conspirations qui seront ourdies dans le but de faire dévier la situation dans l'intérêt des agresseurs et des conspirateurs.
4. Le Gouvernement jordanien saisit cette occasion de renouveler à notre dirigeant, défenseur de notre patrimoine, le soutien sans réserve de notre peuple dans les efforts qu'il déploie en sa qualité de porte-drapeau de la lutte que le grand chef al-Hussein ibn Ali a menée alors que se développait la première phase de la conspiration sioniste internationale, et s'engage à poursuivre sans défaillance la stratégie que lui et ses frères, les dirigeants patriotiques des nations arabes, ont mise au point pour déjouer les plans de reddition et consolider les forces du peuple arabe.
5. Le Gouvernement jordanien exprime également l'espoir et le voeu que ceux qui poursuivent des mirages et des reflets trompeurs se réveillent du sommeil de l'erreur et retrouvent la voie de la vérité.